

NEWSLETTER

TECH / DATA



DANS CE NUMÉRO

Condamnation de Meta à une amende record d'1,2 milliard pour transfert illégal de données

DSA – Première liste de plateformes et moteurs de recherche désignée par la Commission européenne

Contrefaçon de la collection de NFTs « Bored Ape Yacht Club » (BAYC)

Reproduction de la voix d'artistes par IA

Rapport d'activité 2022 de l'ANSSI

Rubrique réglementation cyber

Renégociation du cadre des transferts de données entre UE et États-Unis demandée par les eurodéputés

Création par le CEPD d'une « task force » ChatGPT

Belgique – Demande d'accès d'un ex-employé à sa boîte mail jugée excessive

UK – Condamnation de TikTok à une amende de 12,7 millions de livres

Clearview AI – Liquidation de l'astreinte par la CNIL à plus de 5M d'€

CNIL/CEPD – Lignes directrices et fiches pratiques

L'autorité de protection des données irlandaise a condamné Meta au paiement d'1,2 milliard d'euros pour violation du RGPD. La société californienne a en effet, maintenu malgré l'invalidation du Privacy Shield, un transfert de données personnelles d'utilisateurs Facebook dans l'UE vers des serveurs situés aux USA.



ACTUALITÉS NOUVELLES TECHNOLOGIES

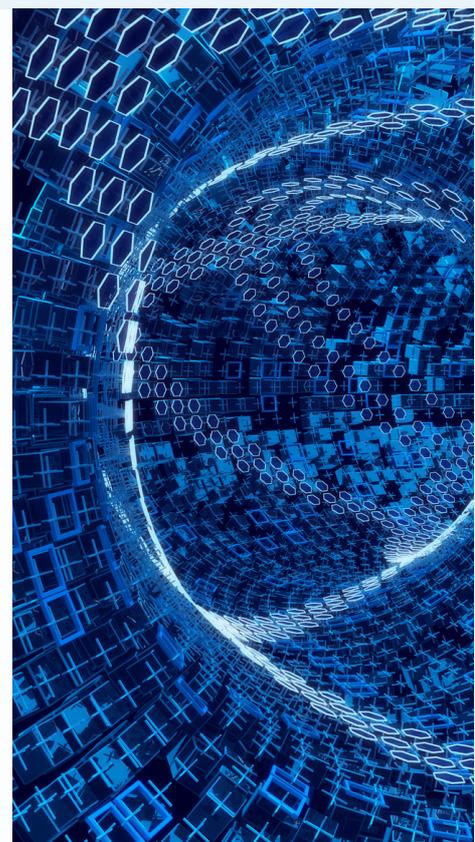
Condamnation de Meta à une amende record d'1,2 milliard pour transfert illégal de données

Data Protection Commission Irlandaise, 12 mai 2023, n° IN-20-8-1

L'autorité de protection des données irlandaise a condamné Meta au paiement d'1,2 milliard d'euros pour violation du RGPD. La société californienne a en effet, maintenu malgré l'invalidation du Privacy Shield, un transfert de données personnelles d'utilisateurs Facebook dans l'UE vers des serveurs situés aux USA.

L'autorité irlandaise enjoint Meta, dans un délai de 5 mois de suspendre tout futur transfert de données personnelles vers les USA et dans un délai de 6 mois de se conformer au RGPD (mettre fin à tout traitement illégal dont notamment le stockage de données aux USA).

Meta a exprimé son intention de faire appel et qualifie cette amende « d'injustifiée et inutile ». Pour rappel, elle avait déjà été condamnée en janvier 2023 à 390 millions d'euros par l'autorité irlandaise (nous vous renvoyons à notre numéro antérieur).



DSA - Désignation par la Commission européenne d'une première liste de plateformes et moteurs de recherche

Le 25 avril 2023, la Commission européenne a désigné une première série de dix-sept très grandes plateformes en ligne et de deux très grands moteurs de recherche.

Désormais, ces entreprises devront se conformer à l'ensemble des obligations prévues par le DSA, dans un délai de quatre mois, et seront soumises à un contrôle renforcé. Pour retrouver le détail de ces obligations, voir notre article sur le sujet.

Les plateformes concernées :

Alibaba AliExpress, Amazon Marketplace, Apple AppStore, Booking.com, Facebook, Google Play, Google Maps, Google Shopping, Instagram, LinkedIn, Pinterest, Snapchat, TikTok, Twitter, Wikipedia, YouTube, Zalando

Les moteurs de recherche concernés :

Bing et Google Search



ACTUALITÉS NOUVELLES TECHNOLOGIES



FOCUS INTERNATIONAL

Contrefaçon de la collection de NFTs « Bored Ape Yacht Club » (BAYC)

US District Court, Central District of California, April 21, 2023 – Yuga Labs, Inc. V. Ripps, et al.

YUGA LABS, la société ayant créé la célèbre collection de NFTs « Bored Ape Yacht Club » (BAYC) ont décidé d'exercer une action en contrefaçon contre Jeremy Cahen et Ryder Ripps pour avoir créé une collection de NFTs dénommée « Ryder Ripps Bored Ape Yacht Club » (RR/BAYC).

Le tribunal de district de Californie centrale a condamné ce dernier pour contrefaçon de marque, l'artiste ayant créé des NFTs identiques à ceux de YUGA LABS, et utilisé les initiales BAYC, faisant directement référence à la collection « Bored Ape Yacht Club ».

Cette décision rappelle l'importance de viser les NFT dans vos dépôts de marques auprès des offices de propriété intellectuelle.

**La reproduction de la voix des artistes par l'utilisation de l'IA**

Les problématiques liées à l'intelligence artificielle se multiplient, suscitant des interrogations sur la violation des droits de propriété intellectuelle. En effet, un internaute surnommé Ghostwriter a composé et écrit une chanson dont le titre est « Heart on my sleeve ». Certains internautes ont d'ailleurs cru à un featuring entre les chanteurs Drake et The Weeknd, la voix des deux artistes étant reproduite à la quasi-perfection par une IA. La chanson a finalement été retirée des plateformes de streaming en raison d'une revendication de droits d'auteur de la part d'Universal Music Group, la maison de disque des deux artistes.

ACTUALITÉS NOUVELLES TECHNOLOGIES

Publication du rapport d'activité 2022 de l'ANSSI

Rapport d'activité de l'ANSSI 2022

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a publié son rapport d'activité 2022. Parmi les faits les plus marquants, l'ANSSI rappelle le vote de la directive SRI 2 par les députés européens, visant à harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché européen, ou encore le lancement de « MonServiceSécurisé », la solution de cybersécurité de l'ANSSI pour aider les entités publiques à sécuriser et à homologuer rapidement tous les services publics numériques.

Règlementation cybersécurité :

La loi n°2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur :

Cette loi intègre une nouvelle obligation pour les professionnels victimes d'une cyberattaque au sein de l'article L. 12-10-1 du code des assurances. Depuis le 24 avril 2023, ils devront déposer plainte dans les 72 heures après avoir eu connaissance de la cyberattaque pour espérer être indemnisés par leur assureur.

Le règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA) :

Il s'agit de la première réglementation de l'UE adoptée par le Parlement européen le 20 avril 2023, élaborée pour réguler les cryptomonnaies et permettre plus de transparence afin de protéger les consommateurs.

Le règlement MiCA rend obligatoire l'obtention d'un agrément pour les prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA). Cet agrément délivré par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), permet à leur titulaire de bénéficier du passeport européen, leur donnant la possibilité de fournir leurs services dans tous les pays de l'UE. Toutefois, le texte soulève de nombreuses critiques et est jugé déjà dépassé par certains. En effet, les crypto-prêts, la finance décentralisée et les NFT sont exclus du champ d'application du règlement MiCA et les premières règles ne s'appliqueront qu'à partir de juillet 2024.

Le projet de loi relatif à la programmation militaire a été examiné par l'Assemblée nationale en mai. Le vote solennel sur l'ensemble du projet de loi aura lieu le 7 juin.

Il prévoit plusieurs mesures, parmi lesquelles la possibilité pour l'ANSSI, prévue à l'article 32, de procéder à un blocage administratif des noms de domaine en cas de cyberattaque. Lorsque la cyberattaque a lieu à l'insu du titulaire du nom de domaine, l'ANSSI pourra lui demander de prendre les mesures adaptées pour neutraliser la menace dans un délai imparti. En revanche, lorsque les noms de domaine ont été directement enregistrés par le titulaire dans l'objectif de mener une cyberattaque, alors l'ANSSI pourra rediriger ces noms de domaine vers un serveur neutre ou sécurisé et maîtrisé, demander leur blocage par les FAI ou les faire saisir. Ces nouvelles prérogatives seront assorties d'un contrôle a posteriori de l'ARCEP et pourront faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif.

Le projet de règlement sur la cybersolidarité (« CyberSolidarityAct ») :

adopté par la Commission européenne le 18 avril 2023, ce projet de règlement a pour objectif de renforcer les capacités de l'UE à détecter les menaces et les cyberattaques massives, à s'y préparer et à les combattre. Il propose notamment de créer une infrastructure à l'échelle européenne, le cyberbouclier européen, composé de centres d'opérations de sécurité (SOC) nationaux et transfrontaliers dans l'ensemble de l'UE, qui auront pour but de détecter et de réagir aux cybermenaces et cyberattaques. Par ailleurs, Le règlement prévoit également la création d'un mécanisme de réaction d'urgence dans le domaine de la cybersécurité.

ACTUALITÉS DONNÉES PERSONNELLES

Renégociation du cadre des transferts de données entre UE et États-Unis demandée par les eurodéputés

Résolution du Parlement européen du 11 mai 2023

Comme indiqué dans notre précédent numéro, le CEPD a émis, le 28 février 2023, un avis mitigé concernant le cadre de protection des données UE-États-Unis. A leur tour, les députés européens, membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, avaient, le 14 avril 2023, adopté une résolution demandant à la Commission européenne de ne pas adopter la décision d'adéquation tant que les recommandations du CEPD n'auront pas été mises en œuvre. Le vote en plénière s'est tenu le 11 mai 2023. Si les eurodéputés ont reconnu les améliorations du nouveau cadre de transfert de données, ils les ont toutefois jugées insuffisantes face aux contestations juridiques.



Création par le CEPD d'une « task force » spécifique à ChatGPT

Communiqué de presse du CEPD, 13 avril 2023

Le Conseil européen de la protection des données (CEPD) réunissant les CNIL européennes a annoncé avoir créé un groupe de travail spécialisé à ChatGPT à la suite du blocage de l'application mis en œuvre par l'autorité italienne de protection des données évoqué dans notre précédent numéro.

Ce groupe de travail aura pour but de mieux coopérer et d'échanger des informations sur les éventuelles mesures prises par les autorités nationales chargées de la protection des données.

Clearview AI - Liquidation de l'astreinte par la CNIL à plus de 5 millions d'euros

Délibération SAN-2023-005 du 17 avril 2023

Dans notre numéro précédent, dans lequel nous évoquions l'amende de 20 millions d'euros prononcée par la CNIL à l'encontre de Clearview AI le 17 octobre 2022 en raison de la collecte de données en masse pour la mise en place de son service de reconnaissance faciale.

La CNIL avait par ailleurs enjoint à Clearview AI de ne pas procéder sans base légale à la collecte et au traitement de données des personnes se trouvant en France, de répondre aux demandes d'accès adressées et de procéder à la suppression de ces données dans un délai de deux mois et sous astreinte de 100.000 euros par jour de retard.

Clearview AI n'ayant pas justifié de sa mise en conformité avant le 19 décembre 2022, la CNIL a liquidé l'astreinte pour un montant de 5.200.000 euros

ACTUALITÉS DONNÉES PERSONNELLES



FOCUS INTERNATIONAL

Belgique – Demande d'accès d'un ex-employé portant sur 8 années d'emails jugée excessive

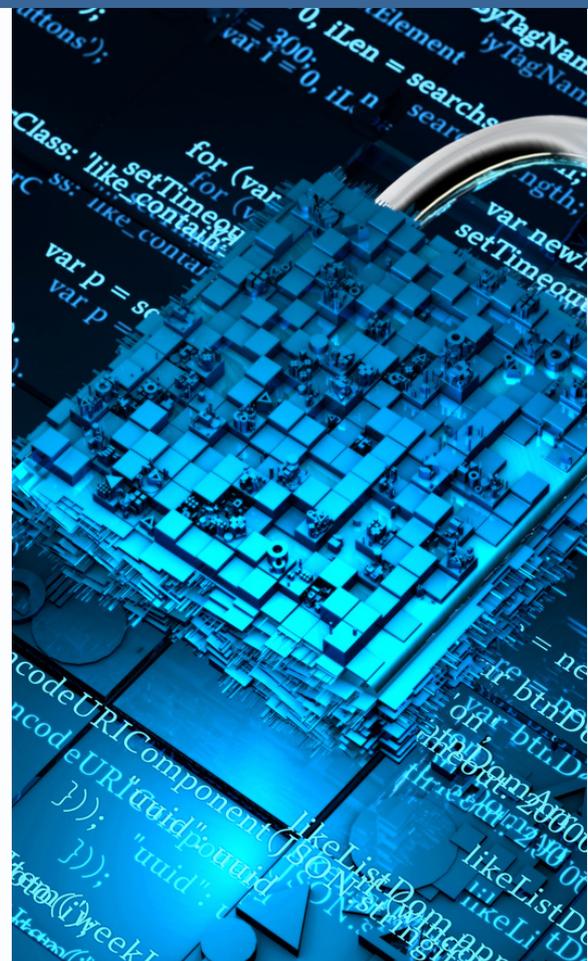
APD/GBA (Belgium) - 40/2023 (German)

L'autorité belge de protection des données qualifie d'excessive la demande d'une ex-employée portant sur 8 années d'e-mails.

L'employé avait travaillé pendant 13 ans dans une organisation et utilisait une adresse électronique "fonctionnelle", c'est à dire non personnalisée à son nom, également utilisée par d'autres employés.

Le responsable du traitement aurait été dans l'obligation de rechercher huit années de courriels dans une boîte mail professionnelle, utilisée par plusieurs employés et dans laquelle il n'était pas démontré que des courriels privés y étaient stockés. La boîte mail contenait par ailleurs de nombreuses informations sensibles concernant des tiers.

L'autorité belge considère que le refus par l'employeur de répondre à la demande d'accès était donc justifié. Toutefois, ce dernier n'a pas fourni de motivation et a, par conséquent, violé l'article 12, paragraphe 5, du RGPD.



UK – Condamnation de TikTok à une amende de 12,7 millions de livres

Communiqué de presse de l'ICO, 4 avril 2023

Cette condamnation a été prononcée le 4 avril par le régulateur britannique numérique, l'ICO, pour violation de la vie privée des enfants.

En effet, en 2020, TikTok aurait permis aux enfants de moins de 13 ans au Royaume-Uni de créer un compte sur sa plateforme et aurait donc collecté et traité les données personnelles de 1,4 millions d'enfants sans avoir préalablement recueilli le consentement de leurs parents.

ACTUALITÉS DONNÉES PERSONNELLES

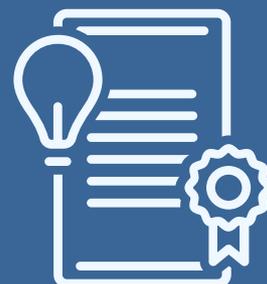
Fiches pratiques, guides et lignes directrices

CNIL

- **CNIL - Fiche pratique - Accès illégitime à un espace personnel en ligne : comment réagir ?** En date du 19 avril 2023, cette fiche a pour objectif de faire comprendre aux professionnels les risques d'accès accidentel à des données par des tiers non légitimes, et les manières de les prévenir.
- **CNIL - Guide - Sécurité des données personnelles** : Publié le 3 avril 2023, il s'agit d'une nouvelle version, intégrant les recommandations de la CNIL en matière de mots de passe et de journalisation.

CEPD

- **CEPD - Lignes directrices sur le droit d'accès** : Cette mise à jour apporte des précisions et des exemples concernant le champ d'application du droit d'accès, sur les informations que le responsable de traitement doit fournir à la personne à l'origine de la demande, sur le format, les modalités de fourniture des informations ainsi que sur la notion de demandes manifestement infondées ou excessives.
- **CEPD - Lignes directrices sur l'autorité chef de file** : Cette mise à jour des lignes directrices permet de clarifier la désignation de l'autorité chef de file lorsque l'on est en présence de responsables de traitement conjoints. Elles précisent que l'accord conclu par les co-responsables de traitement ne sera pris en compte qu'à condition qu'il reflète de manière adéquate les rôles respectifs des responsables conjoints de traitement. Seul, l'accord ne permet donc pas de déterminer qui sera désigné comme autorité chef de file. Il est précisé que chaque co-responsable de traitement dispose de son établissement principal, et ils ne peuvent donc pas désigner un établissement principal commun.
- **CEPD - Lignes directrices sur la notification des violations de données** : La révision de ces lignes directrices apporte des précisions sur la notion de violation de données et explicite la procédure de notification auprès des autorités concernées ainsi que la procédure d'information des personnes concernées.



NOUS CONTACTER



Stéphanie BERLAND

Avocate - Associée

Pôle IP/IT/Data

sberland@steeringlegal.com

+33 6 81 45 05 01

Leslie HERAIL

Avocate

Pôle IP/IT/Data

lherail@steeringlegal.com

+33 1 45 05 15 65

Sabrina AJILI

Paralegal

Pôle IP/IT/Data

sajili@steeringlegal.com

+33 1 45 05 15 65



5 bureaux en France

- Angers
- Fort-de-France
- Marseille
- Paris
- Tours



7 bureaux dans le Monde

- **Emirats Arabes Unis** : Abu Dhabi et Dubai
- **Afrique** : Abidjan en Côte d'Ivoire et Niamey au Niger
- **Brésil** : Porto Alegre , Rio de Janeiro, et Sao Paulo